FACULTE DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
Scolarité DFGSP2 et DFGSP3 –Valérie ANTONY
Tél. : 05.62.25.68.83

DFGSP2 – SEMESTRE 3

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES 2025/2026 DES UE DE CHOIX

Les places étant limitées dans certaines UE, le retour des fiches sera daté et la priorité sera donnée aux premiers inscrits.

DEPOSER LA FICHE AUPRES DE L'ACCUEIL DU DEPARTEMENT DE PHARMACIE AU PLUS TARD LE 11 SEPTEMBRE 2025 – 16H00

N° Etudiant : ---------- Email : ----------

Nom et Prénom : ---------- Tél. Portable: ----------

Date et signature :

(△ Fiche recto/verso)

UE OPTIONNELLES DISPENSEES AU SEMESTRE 3	
3 choix par ordre de préférence (1,2 et 3)	**UE CHOIX LIBRE**
	Ue de Consolidation en DFGSP2 • **uniquement pour les étudiants issus du LAS & admis Passerelle vers DFG2)** (UEO dispensée à l'année = 3ECTS + 3ECTS) Responsables : E.JOUANJUS – V.DOUIN
	Identification Matières Premières Pharmaceutiques (IMPP) **26 étudiants maximum (DFG2 et DFG3 compris)** Responsable : B.LAJOIE – F.BROUILLET
	Aspects fondamentaux de chimie organique Responsable : F.EL-GARAH
	Hygiène et Sécurité en Microbiologique : secteur santé **48 étudiants maximum (DFG2 et DFG3 compris)** Responsables : M. BERGE – A.FERNANDEZ

Aucun changement d'UE Optionnelles en cours d'année ne sera accepté

Oui □ Non□	**Inscription en cours à une UE de M1** ***(juste à titre d'information)***
(cocher cette case si inscrit à l'UE TAT) ☐ ***(juste à titre d'information)***	**L'UE TAT (Investissement Tutorat – annuel 3ECTS) ne nécessitant pas d'enseignement le jeudi après-midi, des UE dispensées par le Département Pharmacie peuvent être suivies en parallèle.**

Pour les UE sport, M1 et UE extérieures les inscriptions pédagogiques seront réalisées courant Janvier 2026, vous en serez informé par voie d'affichage et par le biais de vos délégués de promotions.

La validation des ECTS des UE optionnelles Sports, UEs de M1 (antérieures à 2024/2025) et UEs extérieures seront soumises à la présentation de documents « certifiés ». Pour les UEs de M1 validées à compter de 2023/2024, les documents « non-certifiés » (relevé de notes intranet) sont acceptés. - voir procédure jointe

Modalités (à signer)

PROCEDURE ADMINISTRATIVE DE TRAITEMENT DES CHOIX DES UE OPTIONNELLES

Une fiche de choix sera complétée **pour chaque semestre** à la suite de la réunion de présentation des UE optionnelles du cycle concerné. Les dates limites de remise seront communiquées lors de cette réunion, et sont indiquées sur le calendrier universitaire. Les fiches des deux semestres sont rendues indépendamment.

Une seule UE optionnelle par semestre sera prise en compte, en dehors des UE extérieures (hors cursus santé). En raison de certains contingents, minimum ou maximum, des UE, plusieurs **choix devront donc être indiqués par ordre de préférence (1, 2 et 3)** dans la case correspondante. Si le choix n°1 concerne une UE dont le contingent est atteint à la réception de la fiche, l'étudiant sera automatiquement affecté sur son choix n°2, et ainsi de suite. Aucune UE n'ayant atteint le quota minimum ne pourra ouvrir.

La fiche de choix sera déposée **EN MAIN PROPRE**, par l'étudiant concerné, à l'accueil du Département des Sciences pharmaceutiques aux horaires d'ouverture, ou en cas d'absence, auprès du secrétariat pédagogique du DFG, qui indiquera la date de remise sur la fiche.

La fiche doit impérativement comporter :

- le choix de l'étudiant par ordre de préférence
- la signature de l'étudiant
- Si aucune des UE proposées sur la fiche des UE optionnelles dispensées sur le semestre n'est choisie, la fiche devra être barrée, porter la mention choix UHS (UE Hors Semestre) et remise à l'administration dans les mêmes délais.
- la date de remise et l'horaire de dépôt apposés par l'administration pour valider la fiche.

Aucune fiche ne sera acceptée après la date butoir. **Aucun envoi par mail ne sera accepté.**
Aucun changement d'UE optionnelles en cours d'année ne pourra être pris en compte.
Toute UE optionnelle prise par l'étudiant impliquera sa présence aux enseignements et à l'examen terminal.

Les étudiants ne peuvent s'inscrire qu'à **une seule UE optionnelle proposée sur un semestre par le Département,** afin de pouvoir suivre correctement les enseignements qui se déroulent exclusivement les jeudis après-midi.

Diffusion des listes des inscrits aux UE optionnelles :
Les listes des étudiants inscrits par UE optionnelle seront affichées dans les 5 jours ouvrés suivant la clôture des inscriptions. En cas d'anomalie, l'étudiant concerné devra se signaler dans le délai précisé lors de l'affichage, au service scolarité de son année. La liste des étudiants inscrits sera ensuite communiquée par le service scolarité, aux enseignants responsables. **Seuls les étudiants inscrits sur ces listes, pourront suivre les cours et seront autorisés à passer les examens.**

☐ J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscriptions aux UEs de choix du Département Pharmacie

(*Signature)*